

Le Groupe de Parole à JALMALV-MONTPELLIER

Définition :

Le groupe de parole est un **groupe fermé** qui réunit des bénévoles en activité autour de leur pratique d'accompagnement en institution ou à domicile.

Il est organisé sous la responsabilité de l'association, conformément aux textes de lois et recommandations en vigueur relatifs à l'exercice du bénévolat d'Accompagnement (loi n°99-477 du 9 juin 1999- art 10 /décret n°2000-1004 du 16 octobre 2000 / circulaire n° 2002/98 du 19 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement/ recommandations programmes nationaux de développement des Soins Palliatifs, du référentiel CABA -SFAP, de la Fédération JALMALV.)

Objectifs :

- Analyser sa pratique d'Accompagnant Bénévole, centrée sur la relation et l'écoute des personnes confrontées à la maladie grave, à la proximité de la mort. Il s'agit ici de prendre conscience de son implication personnelle, de ses mécanismes de défense mis en place dans la rencontre, de repérer la manière dont on se situe dans cette relation : travail de séparation, de distanciation, d'élucidation, d'analyse....

- Analyser sa pratique, c'est d'abord essayer d'élaborer un vécu (peut être difficile, éprouvant), le mettre en forme, lui donner sens pour un meilleur ajustement de la relation.

Cette dynamique d'élaboration s'enracine dans et avec la parole, ouvrant, avec le temps, la mise en jeu de pratiques plus adéquates.

On est bien dans le champ de la formation.

- Développer, approfondir une réflexion éthique sur l'accompagnement.

Fonctions du groupe de parole :

Fonction de soutien des bénévoles nécessaires pour durer (ventilation des émotions, élaboration de l'angoisse, du sentiment d'impuissance,

Fonction de formation : approfondissement de l'écoute, ouverture et tolérance aux points de vue des autres, apprentissage du « non agir » et d'une autre relation au temps pour permettre à la parole de l'autre de se déployer, à son rythme, prise de recul sur sa pratique et réajustement dans sa relation à l'autre, etc.

Fonction d'échange : Le groupe de parole n'est pas un lieu

- pour régler des conflits (de quelque nature)

- de critique des personnes non présentes

- de thérapie individuelle ou de groupe (analyse des problématiques individuelles)

Profil et rôle de l'animateur :

L'animateur est un psychologue de formation psychologie, agréé par le conseil d'administration de l'association.

L'animateur/psychologue, par son attitude, est garant du travail psychique à effectuer.

- Il aide les participants à se recentrer sur la tâche à effectuer et c'est à lui à mettre en place ce dispositif particulier pour que le travail psychique puisse se faire.
- Il accompagne les « résistances » des participants pour que, avec le temps, chacun puisse peu à peu trouver intérêt et plaisir à cette exploration toujours renouvelée de ses modes de fonctionnement.
- **Il veille à maintenir un espace protégé où partage et confiance permettent au bénévole de déposer sa parole.**
- Il rappellera autant que cela est nécessaire le fonctionnement du groupe de parole aux participants.

Modalités de fonctionnement :

- **Régularité** : présence obligatoire pour tout bénévole en situation d'accompagnement. A contrario, tout bénévole en arrêt d'exercice momentané ou définitif se retirera du groupe de parole.
 - **Rythme** : une séance mensuelle
 - **Durée** : de 1h 30 à 2h
 - **Taille du groupe** : de 8 à 10 personnes
 - **Règles de fonctionnement** : confidentialité, non jugement, écoute réciproque... Autant de valeurs fixées par l'animateur et rappelées régulièrement en début de Groupe de parole
 - Les bénévoles accompagnants s'engagent à y participer régulièrement de par leur engagement (cf. contrat d'engagement mutuel).
- En cas d'absence le bénévole, devra prévenir l'animateur de groupe de parole et son référent.
- Si des absences répétées sont constatées sans justification le référent rencontrera le bénévole afin de clarifier la situation.
- Les dates des Groupes de parole seront arrêtées en commun par le groupe (soit pour le trimestre ou pour l'année).
- Le calendrier annuel sera diffusé par le secrétariat en début d'année aux membres participants, et sera en consultation sur l'espace adhérent du site de l'association.
- Il est opportun que les membres d'un groupe de parole puissent permuter vers un autre groupe tous les trois ans afin d'élargir les échanges autant pour l'animatrice que pour les bénévoles.

Recommandations validées par l'Assemblée Générale du 28/02/2015